

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 29 mars à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 23 mars 2023 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRESENTS : 35**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 38**

**Étaient présents :** Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

**Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir :** Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Christine SALMON a donné pouvoir à Dominique MARIE, Nicolas BARAY a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Martine JOUIN a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ.

**Étaient absents excusés :** Véronique BOUÉ, Yvonne LE GAC, François REPEL.

**Étaient absents :** Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, David PICCAND, Jean BRIARD, Elodie HAMON.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

**DELIBERATION 20230329-9 : FIN\_89511 BUDGET DECHETS\_RECYCLABLE\_COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Compte administratif 2022 du budget annexe « DECHETS RECYCLABLES » retrace les éléments suivants :

**I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation : <b>+131 k€ par rapport au CA 2021</b> <i>dont; +131 k€ de prestations de service (déchetteries, PAV...); -27 k€ entretien matériel.</i>	1 101 986,17 €	Ventes de produits résiduels (cartons, ferrailles, ...) : <b>-44 k€ par rapport au CA 2021</b>	122 492,08 €
Charges de personnel : <b>+64,9 k€</b>	836 831,81 €	Produit de la redevance incitative : <b>+244 k€</b>	2 398 251,30 €
Autres charges courantes : <b>+3,9 k€</b> <i>dont ; +8,6 k€ de contribution au SEROC et -4,9 k€ de pertes sur créances irrécouvrables</i>	288 505,51 €	Autres produits de gestion courante :	46,21 €
Charges financières : <b>-2,2 k€</b>	6 864,09 €	Produits exceptionnels : <b>+32 k€</b> <i>vente camion benne en 2022 de 36,75 k€</i>	37 524,28 €
Charges exceptionnelles : <b>-25,4 k€</b> <i>Compte tenu de l'annulation de titres émis en 2021</i>	13 372,79 €	Atténuations de charges : <b>+8,3 k€</b>	36 247,91 €
Provision pour risque : <b>-24,4 k€</b>	0,00 €	Reprise sur provision : <b>+10 k€</b>	28 004,85 €
Dotations aux amortissements : <b>-61,4 k€</b>	306 500,55 €	Amortissement des subventions d'investissement : <b>-11,8 k€</b>	54 426,79 €
<b>TOTAL DF</b>	<b>2 554 060,92 €</b>	<b>TOTAL RF</b>	<b>2 676 993,42 €</b>

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 est excédentaire de 122 932,50 €. En incluant le résultat de l'année 2021 (355 716,77 €), la section de fonctionnement dégage un **excédent de 478 649,27 €**.

**II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Matériel OM	2 084,79 €	FCTVA	13 312,36 €
Conteneurs tri	36 968,06 €	Excédent de fonctionnement 2021 capitalisé et réserve réglementée	0,00 €
Travaux déchetteries	11 779,13 €	Subvention Région (harmonisation)	1 986,29 €
Achat BOM	203 040,00 €	Subvention SEROC (soutien au développement durable)	8 972,90 €
Garage	1 755,80 €	Subvention Etat (FIPD)	5 824,00 €
Matériel RI	11 152,80 €	Emprunt	0,00 €
Remboursement capital emprunt	184 264,89 €	Dotations aux amortissements :	306 500,55 €
Amortissement des subventions d'investissement :	54 426,79 €		
<b>TOTAL DI</b>	<b>505 472,26 €</b>	<b>TOTAL RI</b>	<b>336 596,10 €</b>

Le résultat d'investissement de l'exercice 2022 est déficitaire de 168 876,16 €. En incluant le résultat de l'année 2021 (283 083,49 €), les restes à réaliser en dépenses (15 687,60 €) et les restes à réaliser en recettes (569,46 €), la section d'investissement laisse apparaître une **capacité de financement de 99 089,19 €**.

### III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2023 :

- De reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 478 649,27 €
- De reporter l'excédent d'investissement au compte 001 pour un montant de 114 207,33 €

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Gérard LEGUAY) décide :**

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget annexe « DECHETS RECYCLABLES »
- **D'AFFECTER** les résultats de la manière précitée.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,  
Annick SOLIER



Le Président,  
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture  
014-200069524-20230329-20230329-9\_DEL-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2023  
Date de réception préfecture : 07/04/2023